



Samedi 19 Septembre 2026
38^{ème} Championnat National
Cycliste des élu(e)s (Route)



Règlement

ARTICLE 1 : Ouverture

Les championnats nationaux cyclistes des élus sont ouverts aux sénateurs, députés, conseillers régionaux, conseillers généraux ou départementaux, maires et conseillers municipaux dont le mandat est en cours, ainsi qu'à tout ancien élu ayant effectué au moins un mandat complet.

Pour les élus dont le mandat est en cours :

Une attestation de la fonction élective exercée datant de moins de 6 mois avant la date du championnat est exigée à l'inscription. Pour des facilités d'inscription, un modèle d'attestation est téléchargeable à l'adresse :

<https://cncelus.ouvaton.org/spip.php?article3>. Il est possible de fournir une attestation établie sous une autre forme.

Pour les élus sur un mandat ancien complet :

Une attestation (à valeur permanente) de la fonction élective précédemment exercée est exigée à l'inscription. Le document à faire compléter est téléchargeable à l'adresse :

<https://cncelus.ouvaton.org/spip.php?article3>

NB : Les anciens élus n'ayant pas pu effectuer un mandat complet pourront être acceptés après fourniture d'un courrier motivé (*changement de domicile, élection complémentaire...*) avec visa de la collectivité territoriale concernée, adressé pour validation à:

Daniel Grosvallet, 16 route de l'Épaillard 23130 Peyrat-la-Nonière ou par mail à

cncelus@free.fr

Les licenciés à une fédération de cyclisme (FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT) doivent fournir une photocopie recto verso de leur licence de l'année en cours.

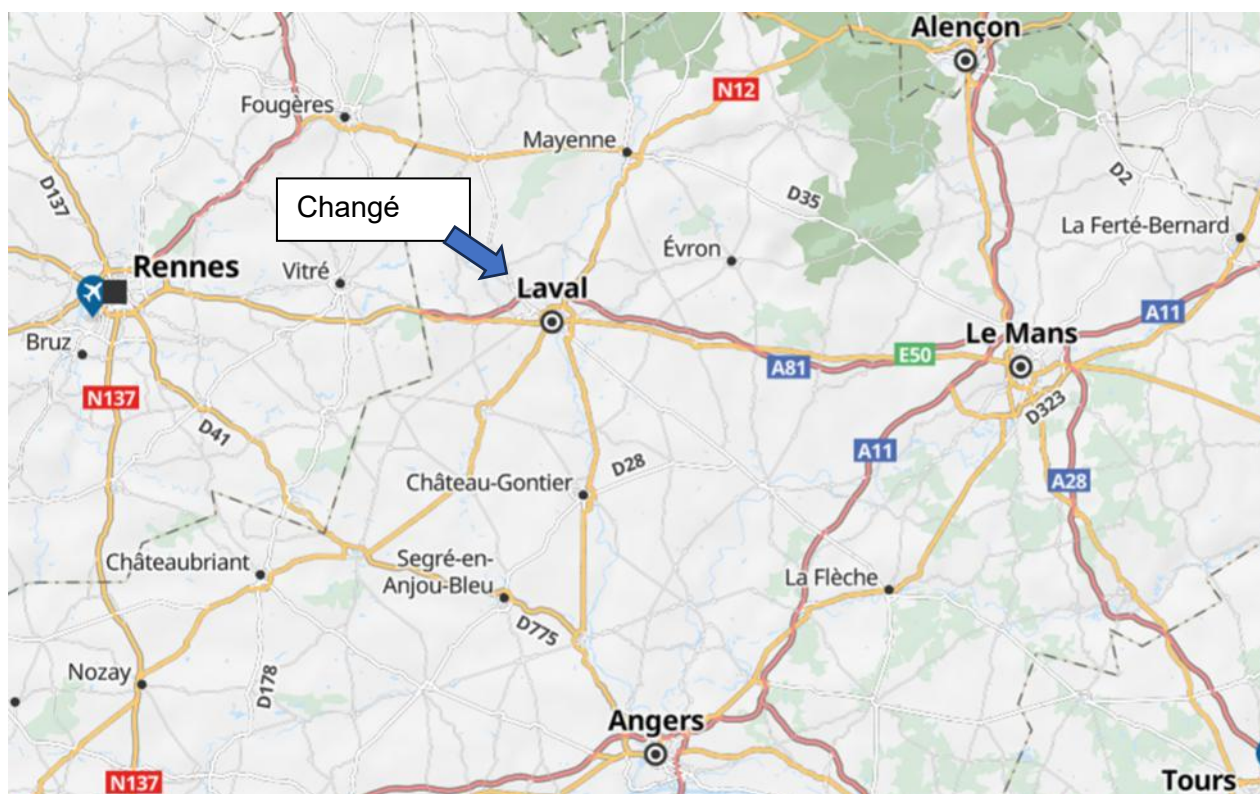
- ↳ **FFC** : seules les licences « Compétition Élite, Open ou Access »
- ↳ **UFOLEP** : avec mention « Cyclospor Compétition - code activité 26012 »
- ↳ **FFCT** : avec mention « Certificat médical cyclisme compétition »
- ↳ **FSGT** : avec mention « Cyclisme en compétition »

Les non-licenciés à l'une de ces quatre fédérations (avec les options indiquées) doivent fournir un certificat médical d'aptitude au cyclisme de compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

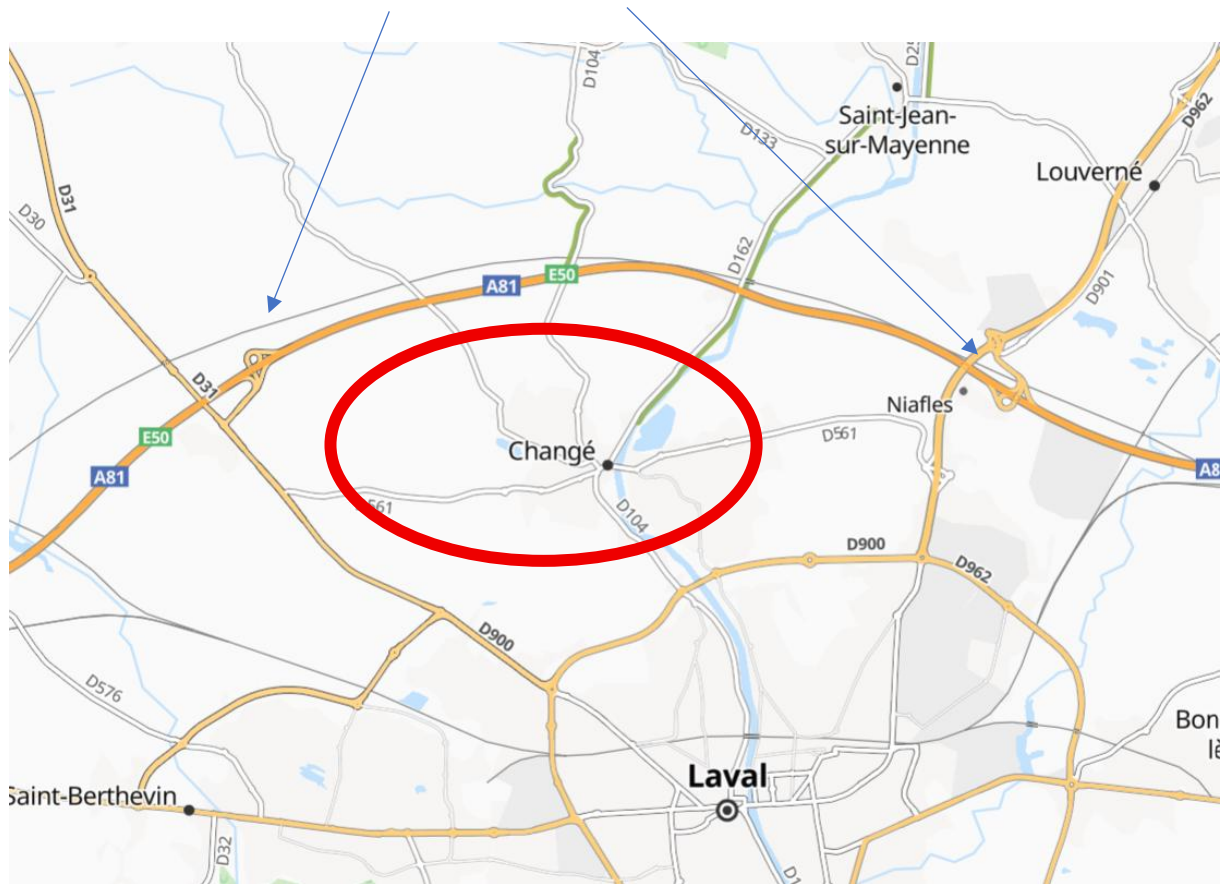
Afin de renforcer les pelotons dans les catégories féminines, les épouses ou compagnes des élus ou anciens élus, ainsi que leurs ascendantes ou descendantes directes ayant 18 ans révolus sont invitées à participer avec les féminines élues ou anciennes élues. Les podiums sont réservés aux élues ou anciennes élues. Des récompenses spécifiques peuvent être attribuées aux féminines « invitées ».

ARTICLE 2 : Date et lieu

L'édition **2026** se déroulera **samedi 19 septembre** sur la commune de **Changé**, située en Mayenne, proche de Laval.

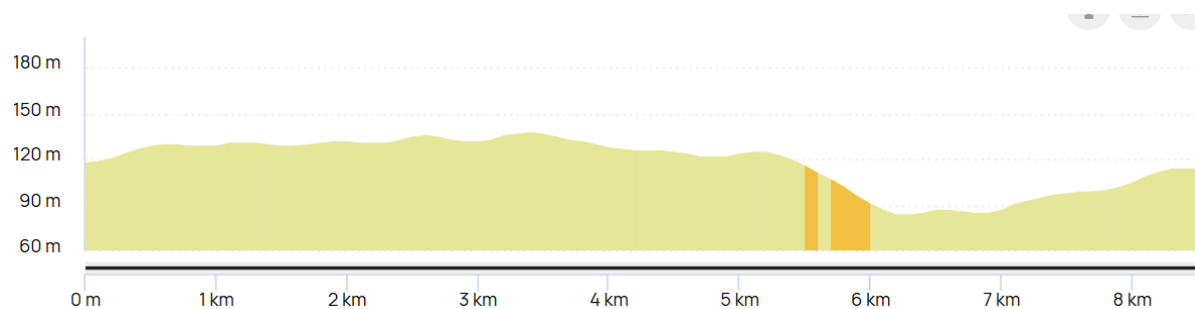
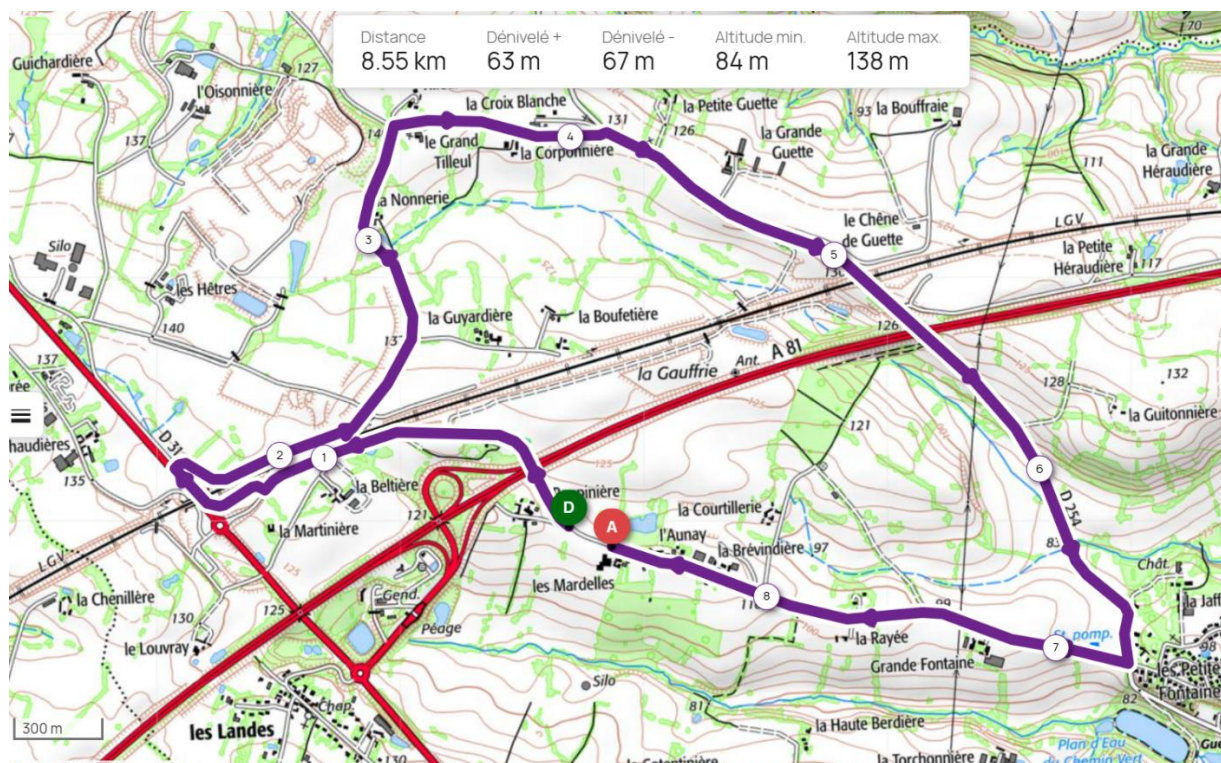


2 Sorties Autoroutes possibles



ARTICLE 3 : Epreuves

CONTRE LA MONTRE

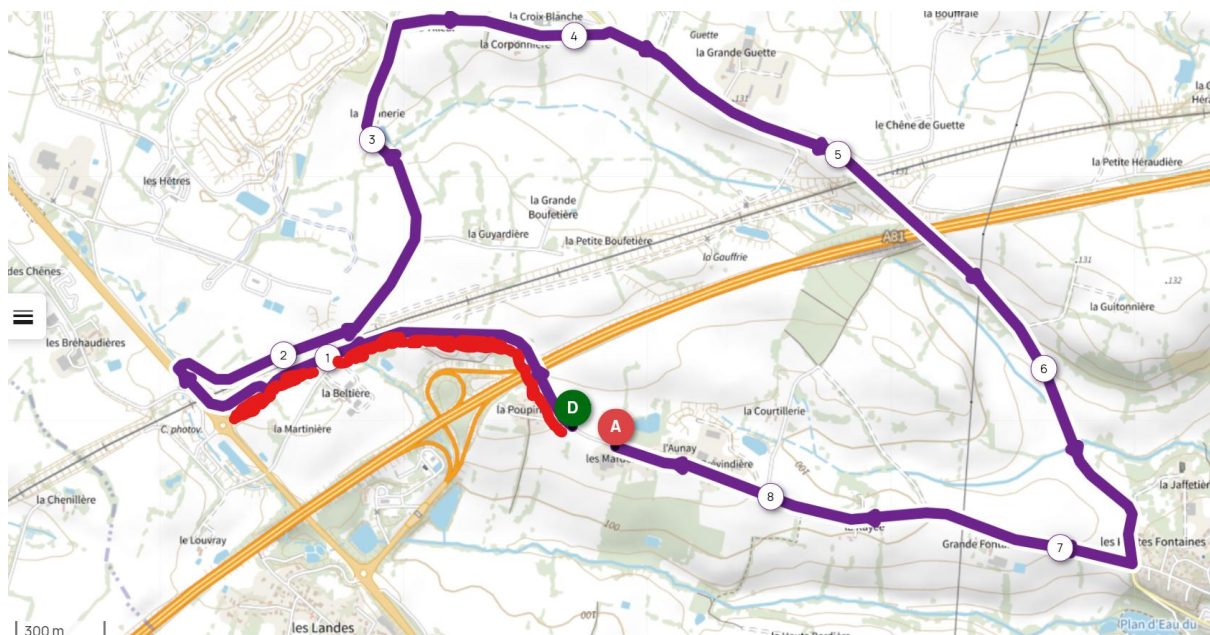


Fichier sous le lien suivant :

[Changé - CHANGE- CNCE - Parcours Contre la Montre | OpenRunner](#)

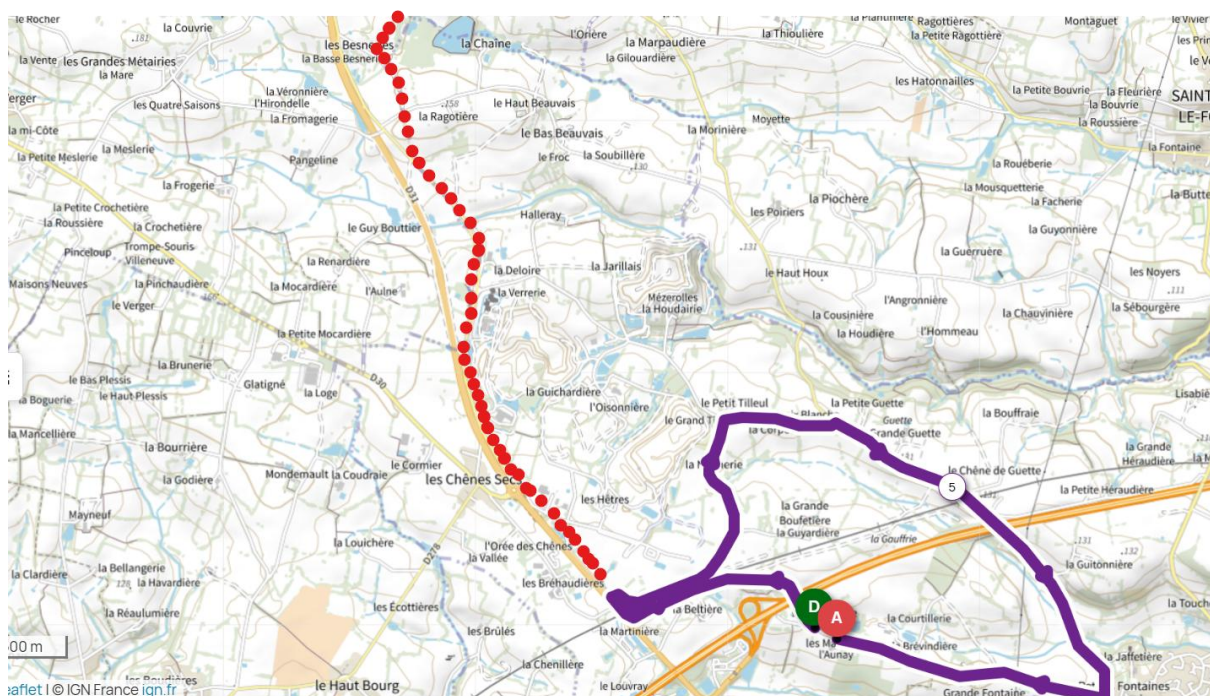
Le départ du CLM se fait à 160m de la ligne d'arrivée sur 1 tour

Zones d'échauffements :



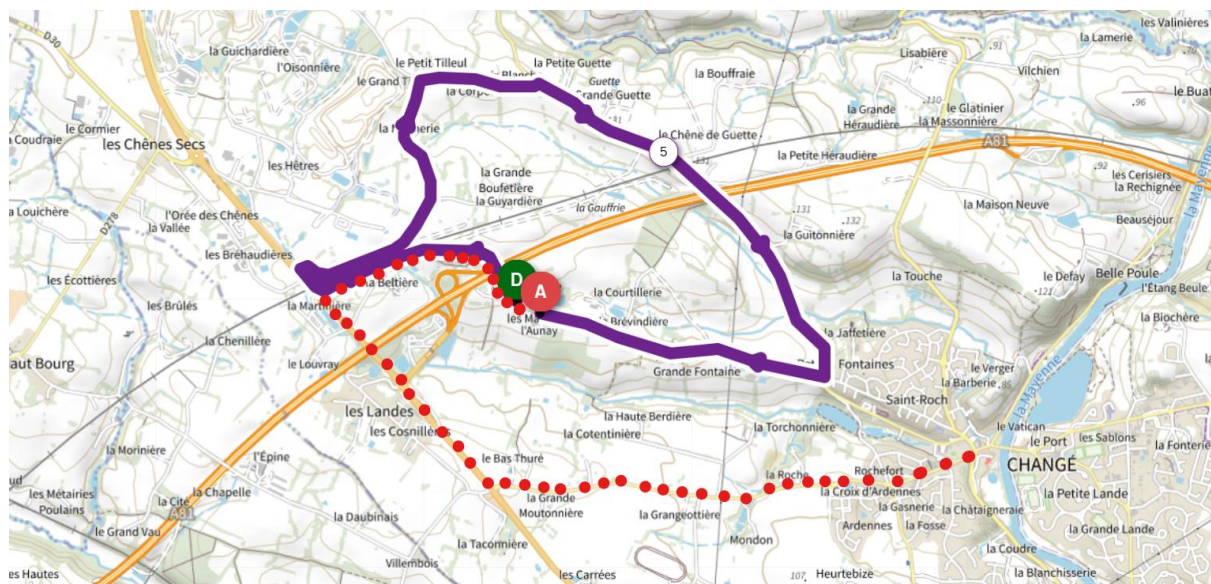
La voie ci-dessus en rouge, est bloquée, sur sa demi largeur, pour l'accès au parking aux voitures et cyclistes.

Le parking de notre partenaire, au point d'arrivée servira pour les véhicules et les home-trainers d'échauffement.

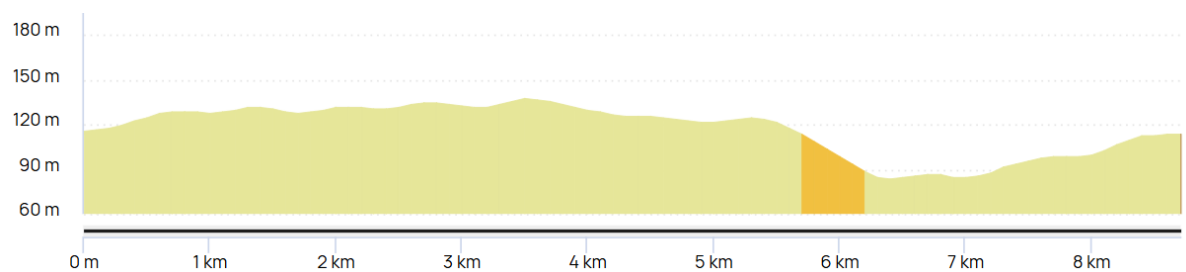
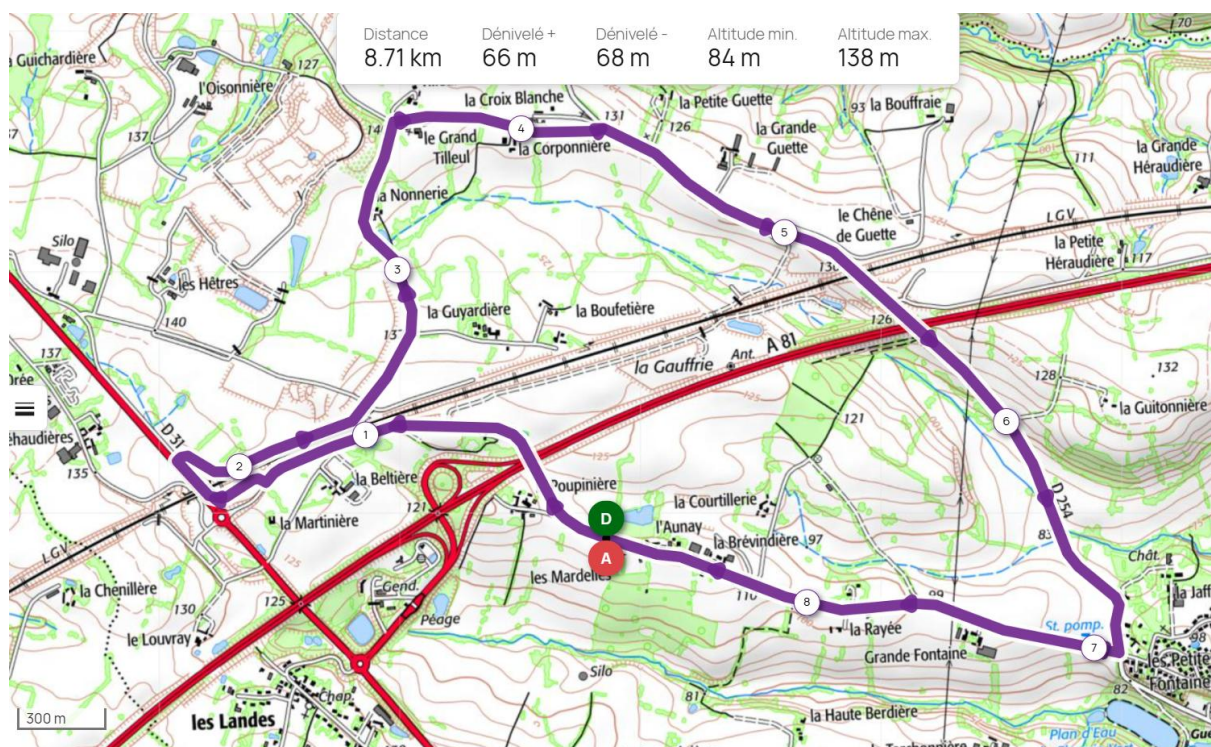


Une zone d'échauffement routière sera possible, le long de la voie rapide RD31 (ancienne voie), en double sens, sur une longueur de 5 kms.

L'accès principal du centre-ville à l'aire de départ/arrivée se fera sur l'axe pointillé rouge.



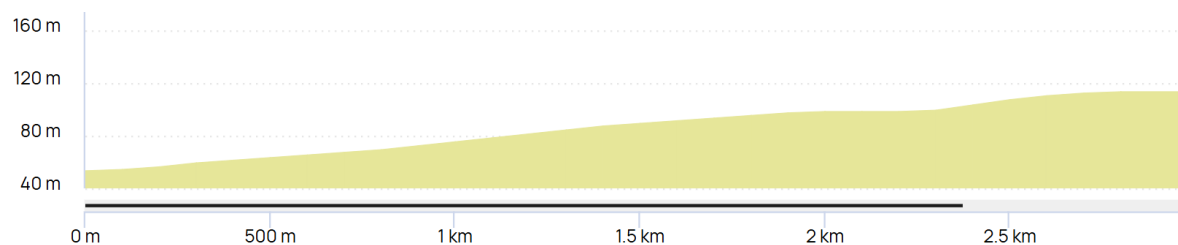
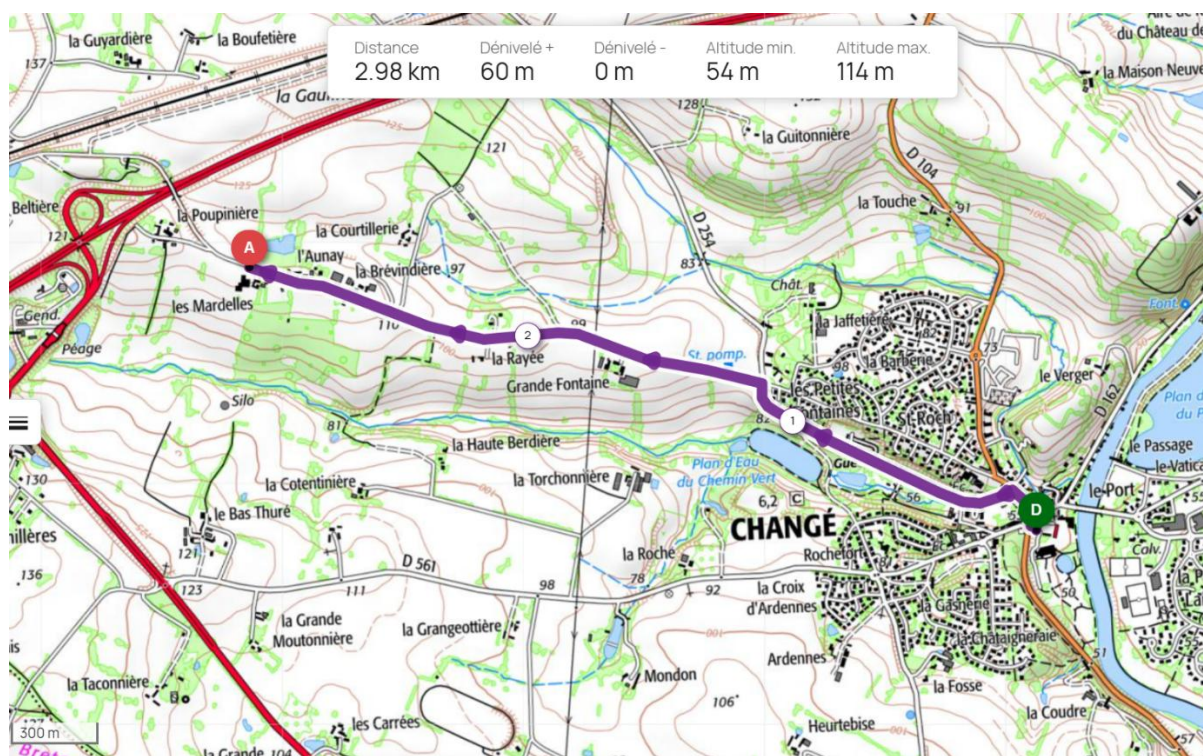
COURSE EN LIGNE



Fichier sous le lien suivant :

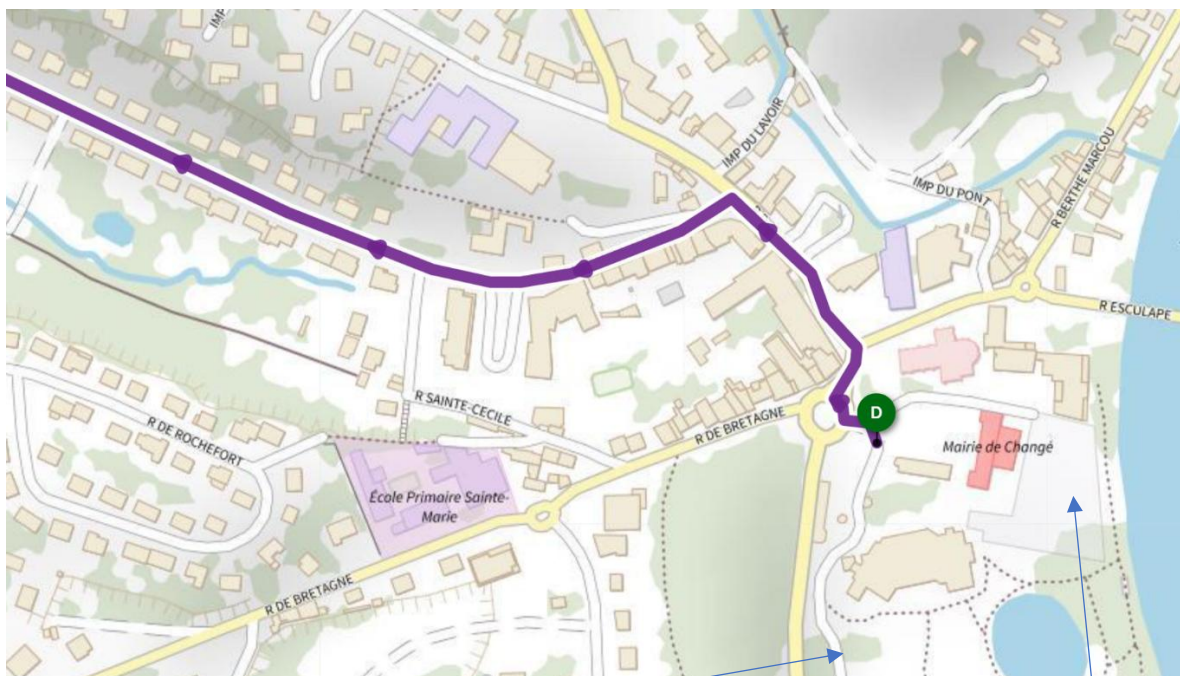
[Changé - CHANGE - CNCE - Parcours en circuit | OpenRunner](#)

DEPART FICTIF CENTRE VILLE DE CHANGE



L'appel au départ se fera au centre-ville de CHANGE. Le départ sera encadré jusqu'au départ réel, arrêté, à 3 kms, à faible allure.

PLAN DU CENTRE VILLE DE CHANGE



Parking des Ondines
Uniquement Voitures le samedi à partir de 18h30

Parking de la Mairie
Parking Voitures et Camping du samedi toute la journée

Samedi matin :

- 🚲 course contre la montre individuelle (CLMI) sur une distance de 8.55 km (*D+ : 63 m*)
- 🚲 **Départ : à Changé sur C6, au lieu-dit« Les Mardelles »**
- 🚲 Arrivée : au même endroit que le départ
- 🚲 **Tracé** : change_cnce_parcours_contre_la_montre-23802453-1776881883-364.gpx

Samedi après-midi :

- 🚲 Course en peloton (CEL) de catégories d'âge sur un circuit de 8.71 km (*D+ : 66 m par tour*)
- 🚲 Départ fictif: devant la mairie de **Changé**
- 🚲 Départ réel arrêté et arrivée : à **Changé sur C6, au lieu au lieu-dit« Les Mardelles »**
- 🚲 **Tracé**: change_cnce_parcours_en_circuit-23802422-1776882070-273.gpx

ARTICLE 4 : Organisateur

L'organisation générale de cette manifestation est assurée par l' **US CHANGE VELO**, qui se charge de l'organisation générale.

Les personnes référentes sont

- Mr Thierry DENIAU, Maire-Adjoint aux sports de la ville de Changé, Tel : 06.08.85.59.12 ou thysodeniau@gmail.fr
- Mr Sylvain DURAND, trésorier Adjoint du club US CHANGE VELO, Tel : 06.32.45.39.76 ou durand.i.s@sfr.fr

Le contrôle technique de cette manifestation est assuré par **OTBE**, club affilié **FFC** qui se charge de l'ensemble des formalités administratives à effectuer en ligne sur le site dédié : <https://declaration-manifestations.gouv.fr/>

La personne référente est

- Mr Gérard COUGE, président de l'OTBE

ARTICLE 5 : Catégories d'âge

Les concurrents sont répartis en catégories d'âge, déterminées par leur année de naissance

Cat. 0 : Féminines de moins de 45 ans, nées du **01/01/1982 au 15/09/2008 inclus**

Cat. 1 : Féminines de 45 ans à 59 ans, nées de **1967 à 1981 inclus**.

Cat. 2 : Féminines de 60 ans et plus, nées en **1966 et avant**.

Cat. 3 : Masculins de moins de 40 ans, nés du **01/01/1987 au 15/09/2008 inclus**

Cat. 4 : Masculins de 40 ans à 49 ans, nés de **1977 à 1986 inclus**.

Cat. 5 : Masculins de 50 ans à 59 ans, nés de **1967 à 1976 inclus**.

Cat. 6 : Masculins de 60 ans à 64 ans, nés de **1962 à 1966 inclus**.

Cat. 7 : Masculins de 65 ans à 69 ans, nés de **1957 à 1961 inclus**.

Cat. 8 : Masculins de 70 ans à 74 ans, nés de **1952 à 1956 inclus**.

Cat. 9a : Masculins de 75 ans à 79 ans, nés de **1947 à 1951 inclus**.

Cat. 9b : Masculins de 80 ans et plus nés en **1946 et avant**.

Pour la course de l'après-midi, un maillot de champion national sera attribué à la 1^{ère} féminine de 70 ans et + (née en **1956 et avant**)

ARTICLE 6 : Accueil des participants, affectation des dossards

Dossards et transpondeurs sont remis lors de l'accueil des participants accompagnés du présent règlement et d'éventuelles informations complémentaires de dernière minute. Cet accueil a lieu

- **Le vendredi 18 septembre de 13h00 à 18h00** à la salle des Ondines à **Changé**
- **Le samedi matin 19 septembre de 8h30 à 11h00** à la salle des Ondines à **Changé**

Les numéros de dossards sont attribués en fonction des différentes catégories afin de permettre aux concurrents, aux organisateurs, au speaker et aux spectateurs de bien repérer les concurrents appartenant à une même catégorie lors de regroupements de concurrents de catégories différentes en fonction des circonstances de course.

Le premier chiffre du dossard correspond à la catégorie et les 2 chiffres suivants à l'ordre d'arrivée des inscriptions, le 00 étant réservé au champion sortant de la course contre la montre de la catégorie, et le 01 au champion sortant de la course de l'après-midi. Si c'est le même, le "01" lui est attribué. Si les champions sortants ne sont pas présents, ou ont changé de catégorie, ces deux dossards ne sont pas attribués.

Pour les différencier, **les féminines « invitées »** portent, dans chacune de leurs catégories respectives, des dossards à partir de x51, afin qu'elles soient aisément identifiables.

Dans la catégorie 9a et 9b (75 ans et +) afin de les différencier les **concurrents de 75 à 79 ans**, cat 9.a portent des dossards numérotés à partir de 901, et les **concurrents de 80 ans et +**, cat 9.b portent des dossards numérotés à partir de 951.

Les dossards sont conservés par les concurrents.

Si, lors de la soirée conviviale, un vote est demandé sur un point de règlement, les concurrents doivent être munis de leur dossard afin attester de la qualité de votant. Un concurrent excusé ne peut remettre son dossard qu'exclusivement à un autre concurrent. Ce dernier disposera d'un nombre de voix égal au nombre de dossards en sa possession, avec un maximum de 3 voix y compris la sienne.

ARTICLE 7 : Ordre des départs le matin

Le 1er départ de la course contre la montre est fixé à 9 heures. Afin de laisser un temps de récupération suffisant en fonction des horaires de départ de l'après-midi, les concurrents partiront dans une première vague dans l'ordre suivant :

-> catégorie 2, puis 1, 0, 9a,9b, 8, 7, 6, 5, 4, 3

Dans chaque catégorie, les concurrents s'élancent dans l'ordre inverse des dossards toutes les minutes.

ARTICLE 8 : Ordre des départs l'après-midi

1^{ère} vague de départs (catégories 7, 8, 9, 0, 1 et 2)

12h30 : sur la ligne d'appel, devant la mairie de Changé avec *présentation* des coureurs (*prénom, nom, type de mandat, commune et département du mandat exercé*) qui s'avancent individuellement sur la ligne de départ pour le départ fictif

12h45 : départ des tous les pelotons formés ensemble jusqu'à la ligne de départ réel, arrêtés, protégés par les motards sécurité.

13h00 : catégorie 7 pour 7 tours (60.9km)

13h03 : catégorie 8 pour 7 tours (60.9 km)

13h06 : catégorie 9 pour 6 tours (52.2 km)

13h09 : catégories 0, 1 et 2 pour 6 tours (52.2 km)

Tous coureurs non présents sur la ligne d'appel, ne seront pas classés en résultat.
L'organisateur n'accepte pas de coureurs sur la zone de liaison de 3 kms et s'insérant dans les pelotons formés sans s'être présenté sur la ligne d'appel.

2^{ème} vague de départs (catégories 3, 4, 5 et 6)

15h30 : sur la ligne d'appel, devant la mairie de Changé avec *présentation* des coureurs (*prénom, nom, type de mandat, commune et département du mandat exercé*) qui s'avancent individuellement sur la ligne de départ.

15h45 : départ des tous les pelotons formés ensemble jusqu'à la ligne de départ réel arrêté, protégés par les motards sécurité.

16h00 : catégorie 3 pour 9 tours (78.3 km)

16h03 : catégorie 4 pour 9 tours (78.3 km)

16h06 : catégorie 5 pour 8 tours (69.6 km)

16h09 : catégorie 6 pour 8 tours (69.6 km)

Si un regroupement de catégorie est nécessaire, un départ toutes les 4 minutes sera prononcé au lieu de 3 minutes.

Tous coureurs non présents sur la ligne d'appel, ne seront pas classés en résultat.
L'organisateur n'accepte pas de coureurs sur la zone de liaison de 3 kms et s'insérant dans les pelotons formés sans s'être présenté sur la ligne d'appel.

Important : Chaque moto ouvreuse reste placée à l'avant de sa catégorie **et porte de façon visible de face et de dos le numéro de la catégorie qu'elle précède**. La seconde moto reste derrière le dernier coureur de la catégorie qu'elle ferme, même s'il est dépassé par d'autres concurrents.

Les trois catégories féminines partent groupées. Toutes les catégories masculines partent séparées.

La veille de la course, l'organisateur, en accord avec le comité national de coordination et le responsable du traitement des classements, peut décider de regrouper deux catégories voisines si l'une d'elles comporte moins de 10 inscrits.

Les concurrents doublés par le coureur de tête de leur catégorie sont arrêtés lorsque ce dernier a terminé sa course. Ils sont classés dans l'ordre de leur passage sur la ligne d'arrivée.

Voiture-balai :

Une seule voiture-balai par vague intervient pour récupérer les coureurs rencontrant des problèmes mécaniques ou autres. Afin de limiter les voitures en circulation, la voiture balai peut rester stationnée sur la zone d'arrivée et n'aller sur le circuit qu'en cas de nécessité.

Elle partira derrière le dernier coureur de chaque vague en fermeture de course (*et également pour libérer les signaleurs après le dernier passage de la seconde vague*)

ARTICLE 9 : Matériel

Chaque licencié doit veiller à ce que l'équipement qu'il utilise soit homologué par l'UCI et la FFC selon les dispositions des protocoles d'homologation en vigueur A noter que :

- 🚲 Le port du casque rigide aux normes UCI est obligatoire pour participer aux deux épreuves. Tout concurrent se présentant sans casque se verra refuser le départ par les commissaires.
- 🚲 Le guidon de triathlète n'est autorisé que sur la course contre la montre et interdit l'après-midi.
- 🚲 Les vélos à assistance électrique sont bien sûr strictement interdits.

ARTICLE 10 : Dispositions diverses

Afin de permettre sa reconnaissance, le circuit doit être balisé dès le mardi après-midi précédant l'épreuve.

Afin de conserver un esprit sportif équitable, aucune voiture particulière n'est autorisée à suivre les courses (matin et après-midi) hormis les voitures ou motos de l'organisation qui devront être limitées au strict minimum.

Les coureurs ne sont pas autorisés à s'échauffer :

- 🚲 Sur le parcours du contre la montre, de 8h45 à l'arrivée du dernier concurrent
- 🚲 Après 12h30 sur le circuit de la course en peloton

La moto ouvreuse de course est prioritaire sur tout cycliste : si elle double un groupe d'une autre catégorie, ce dernier doit laisser le peloton de l'autre catégorie le dépasser, sans gêne.

Pour la course en peloton de l'après-midi :

Lorsque plusieurs catégories courent ensemble avec un départ décalé, tout concurrent rejoint par un ou plusieurs coureurs d'une autre catégorie n'a pas le droit de prendre le sillage de celui qui le rejoint, sous peine de déclassement. D'autre part, tout coureur qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé.

Pour la course contre la montre individuelle :

Lorsqu'un concurrent est rejoint par un autre, il lui est interdit de l'abriter, et, lorsqu'il est doublé, il lui est interdit de profiter de son sillage : il devra rester à au moins 25 mètres, sous peine de déclassement. Les véhicules ouvriers se tiendront en permanence à au moins 150 mètres en avant du coureur.

Réclamations : le directeur de course et les commissaires seront seuls juges concernant le classement. Les réclamations éventuelles pourront se faire oralement auprès de la direction des Championnats.

ARTICLE 11 : Inscriptions

L'inscription des participants comprend obligatoirement les inscriptions à la partie sportive **ET** à la soirée conviviale du samedi soir :

Nouveauté 2026 : 1 seul prix unique

à la course seule du matin CLM

à la course seule l'après-midi CEL

aux 2 courses CLM + CEL

Tarif : 48 euros (13.00 € + 35.00 € pour la soirée)

Inscription des accompagnateurs à la **soirée conviviale** : **Tarif : 35 euros**

Les modalités d'inscription (*en ligne ou par courrier postal*) sont disponibles sur :

SPORTNCONNECT

Pour des raisons de facilité d'organisation, le mode d'inscription en ligne est à privilégier.

Les 3 documents suivants sont demandés :

(au format pdf si inscription dématérialisée, impression papier/photocopie si inscriptions par voie postale)

- 🚲 pièce d'identité
- 🚲 attestation de la fonction élective pour les élus dont le mandat est en cours, et daté de l'année en cours **ou** attestation permanente pour les anciens élus sur un mandat complet. Ces documents à compléter sont téléchargeables sur le site national à l'adresse : <https://cncelus.ouvaton.org/spip.php?article3>
- 🚲 certificat médical de moins d'un an au 19 septembre 2026 **ou** licence comportant les mentions obligatoires (voir article 1)

Par voie dématérialisée ⇒ règlement par carte bancaire

Clôture des inscriptions en ligne : dimanche 30 aout à 23 heures.

Par voie postale ⇒ règlement par chèque bancaire à l'ordre de « US CHANGE VELO », le dossier est à expédier en un seul envoi postal **avant le 29 aout 2026** à :
Gérard Combrisson, 4 rue de la mairie, 03300 Creuzier-le-Neuf

ARTICLE 12 : Listes des inscrits et résultats

La fonction électorale des concurrents (*conseiller municipal, adjoint, maire, conseiller général, conseiller départemental, député, sénateur, conseiller régional, européen, etc.*) ainsi que leur commune et département d'élection figurent obligatoirement dans la liste des inscrits et dans les feuilles de résultats. L'organisateur peut également mentionner, de façon facultative, la fédération et le club pour les licenciés.

Les résultats en direct seront sur le site : <https://gces-combrisson.wiclax-results.com/>

ARTICLE 13 : Récompenses

Pour les deux épreuves, le premier de chaque catégorie est récompensé par un maillot tricolore de Champion National des Élus (*excluant toute inscription publicitaire*) et une coupe ou un trophée, les places de second et troisième sont récompensées par une médaille, une coupe ou un trophée.

Lors de la cérémonie protocolaire :

- 🚲 la première dame de + de 70 ans reçoit une coupe ou un trophée et se positionne devant la 1ère marche des 60 ans et +.

23 maillots tricolores de « champion national des élus » sont attribués

D'autres récompenses peuvent être prévues, à la discrétion des organisateurs (*dont pour les féminines invitées*).

Accès au podium protocolaire : les 3 concurrents devant accéder à chaque podium protocolaire devront se présenter en tenue cycliste (maillot obligatoire, cuissard court ou long souhaité).

Il est souhaitable que le maillot soit représentatif du secteur d'élection (*et non pas un maillot de club sans rapport avec la commune d'élection*), à défaut, maillot départemental, ou régional.

Nouveauté 2026: non-cumul de maillot de champion national

Le maillot de "champion national cycliste des élus et anciens élus" sera attribué prioritairement au vainqueur du contre la montre.

Lors de l'épreuve de l'après-midi, il pourra sportivement effectuer sa course. S'il l'emporte à nouveau, le titre et le maillot distinctif seront attribués au second qui accèdera à la 1ère marche du podium (places 1 et 2 inversées).

Nouveauté 2026 :

Promotion du cyclisme féminin

Avec l'objectif d'inciter à une meilleure participation dans les catégories féminines et également dans la course contre la montre*, deux nouveautés sont introduites dans le protocole final lors de la soirée conviviale:

- **le Podium des Départements:**

Un classement par équipes départementales sera établi sur le classement scratch de la course contre la montre, par addition des places des 3 meilleurs coureurs d'un même département **incluant au moins une féminine**.

Les trois coureurs concernés des trois meilleurs départements accéderont au podium pour remise des médailles.

En cas d'égalité, la meilleure place féminine sera prioritaire.

- **Le Challenge du Nombre:**

Tous les concurrents du département le mieux représenté (hors département organisateur) **incluant au moins une féminine**, seront appelés sur le podium pour recevoir un trophée collectif qui sera remis en jeu l'année suivante.

* Pour inciter à une meilleure participation à la course contre la montre, il a également été décidé de faire un tarif unique d'engagement à 48 euros, quel que soit le nombre d'épreuves auxquelles on participe (les deux, course clm uniquement, course de l'après-midi uniquement, mais toujours en incluant obligatoirement la soirée conviviale).

La participation à la course de l'après-midi n'étant plus obligatoire, il sera ainsi possible d'attirer des cyclistes non compétiteurs habituellement, n'ayant pas l'expérience des courses en peloton.

ARTICLE 14 : Autorisation

Par sa participation, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser, produire, reproduire son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans limitation dans le temps et dans l'espace.

ARTICLE 15 : Désignation des futurs organisateurs

Les dossiers de candidatures à l'organisation du championnat 2027 doivent parvenir au coordinateur du comité national cycliste des élus **avant le 1^{er} juin 2026**

Daniel Grosvallet, 16 route de l'Épaillard, 23130 Peyrat-la-Nonière

Mail : cncelus@free.fr

Contact : 06.01.77.12.74

Si, au 1^{er} juin 2026...

- 🚲 il n'y a pas de candidature enregistrée, la première candidature présentée ensuite sera retenue, sous réserve de validation par le comité national de coordination après visite sur place d'une délégation.
- 🚲 il n'y a qu'une seule candidature, elle sera retenue, sous réserve de validation par le comité national de coordination après visite sur place d'une délégation.
- 🚲 il y a plusieurs candidatures, une délégation du comité national de coordination rencontrera dès que possible chacun des candidats à l'organisation 2027, et fera connaître sa décision avant le 31 août.

Le dossier de candidature comprendra à minima :

- 📌 Un engagement écrit du porteur de projet (*club, mairie ou autre*)
- 📌 Un plan de situation de la ville candidate
- 📌 Une carte et les profils des circuits du clm individuel et de la course en pelotons proposés.
- 📌 Un projet de budget
- 📌 L'engagement de disponibilité d'une salle de 400 places assises pour la soirée conviviale.

ARTICLE 16 : Présentation de l'organisation 2027

Une délégation d'au moins deux personnes de la ville retenue s'engage à être présente dès le vendredi 18 septembre 2026 à Changé, ainsi que sur la journée du samedi. Elle participera à la réunion du comité national de coordination fixée le vendredi à 10h30 à la salle d'accueil.

Un document de présentation de l'organisation 2027 comportant à minima un plan de situation et les cartes et profils des circuits sera mis à disposition des participants sur le stand d'accueil, la veille et le matin du championnat de l'année en cours. D'autres exemplaires pourront être distribués à la discrétion des organisateurs. Prévoir au moins 200 exemplaires.

Une présentation de l'organisation 2027 sera effectuée lors de la soirée conviviale du samedi soir.

Programme des 38^{ème} Championnats Nationaux Cyclistes des Elu(e)s et anciens élu(e)s

Vendredi 18 septembre 2026 :

Salle des Ondines à Changé

10h30 : Réunion du Comité National de Coordination avec le prestataire « transpondeurs » et les organisateurs 2026 et 2027 en Salle Debussy.

13h00 : Ouverture de l'accueil des participants

Retrait des dossards et transpondeurs, Informations générales, Randonnée sur le circuit.

15h00 : Randonnée découverte du circuit.

Une randonnée pour les participants et les accompagnateurs, sous leur propre responsabilité sera organisée pour découvrir le circuit, avec une circulation ouverte aux véhicules, non sécurisé.

Aucun esprit de compétition, vitesse au rythme de chacun, elle permet d'apprécier les petites difficultés du lendemain.

18h00 : Fermeture de l'accueil des participants

18h30 : Ouverture officielle des 38èmes Championnats Nationaux Cyclistes des Élus et anciens élus, suivie du pot de bienvenue entre organisateurs, élus locaux, partenaires, coureurs et accompagnateurs

19h45 : Pasta-party sur inscription préalable en ligne : 12 euros

Samedi 19 septembre 2026 :

Salle des Ondines à Changé

08h30 : Accueil des participants n'ayant pas retiré leurs dossards et transpondeurs le vendredi

09h00 : 1^{er} départ du clm (*Lieu-dit Les Mardelles, sur C6,*

10h00 : Ouverture du service de restauration sur inscription préalable en ligne : 15 euros

10h50 : arrivée du dernier concurrent de la course contre la montre

11h00 : Fermeture de l'accueil des participants

12h30 : Appel des concurrents de la première vague Place d'Elva

12h45 : Départ groupés jusqu'au départ réel.

13h00 : Départs échelonnés des pelotons de la première vague

15h10 : Arrivée des derniers concurrents de la première vague

15h30 : Appel des concurrents de la seconde vague

15h45 : Départ groupés jusqu'au départ réel.

16h00 : Départs échelonnés des pelotons de la seconde vague

18h15 : Arrivée des derniers concurrents de la seconde vague

Salle des Ondines à Changé (*à côté de la mairie de Changé*)

19h00 : Ouverture des portes, accueil et installation des participants à la soirée conviviale Sur inscription préalable (obligatoire pour les coureurs) : 35 euros

19h45 : Début de la soirée conviviale (apéritif, interventions officielles, repas, podiums par catégories, présentation de l'édition 2027...).

23h45 : Passage du flambeau et clôture de l'édition 2026

NB : les inscriptions aux compétitions et aux différents services de restauration sont à effectuer

- **en ligne jusqu'au dimanche 30 aout 2026 à 23 heures**

- **ou à envoyer par courrier postal avant le 29 aout, cachet de la poste faisant foi**

(voir article 11 du règlement général)